

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit juillet 2022 à 20h30, le conseil municipal de la commune de Valloire-sur-Cisse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la commune de Valloire-sur-Cisse, salle du conseil municipal, 14 place de la mairie, Chouzy-sur-Cisse, 41150 VALLOIRE-SUR-CISSE, sous la présidence de Catherine LHÉRITIER, Maire de Valloire-sur-Cisse.

Date de la convocation du conseil municipal : 30 juin 2022

Présents :

MMES ALLION, COURTOIS, COURVOISIER, GACOIN, LHÉRITIER, PACCHIANI, SABATER, SAUPIN, MM BURNHAM, BRISSON, DELORY, DERRÉ, GUYARD, MARÉCHAL, NAVEREAU, TROFLEAU.

Absents excusés ayant donné procuration :

- Monsieur BRUNEAU a donné procuration à Madame GACOIN ;
- Monsieur FLEURY a donné procuration à Madame ROUSSEAU ;
- Madame PIEDECAUSA a donné procuration à Madame COURVOISIER ;
- Madame RYGIERT a donné procuration à Monsieur NAVEREAU ;
- Madame STAINS a donné procuration à Madame LHERITIER ;
- Monsieur TROFLEAU a donné procuration à madame SABATER ;

Absents excusés : Monsieur FOUCHAULT

Secrétaire de séance : Madame SABATER a été désignée comme secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 17 juin 2022 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Un point supplémentaire est demandé à être rajouté à l'ordre du jour :

- 2.4 Gratification exceptionnelle stagiaire

Le rajout du point 2.4 est approuvé à l'unanimité.

I - INFORMATIONS

1.1 Rapport d'activité et de développement durable d'Agglopolys millésime 2021

Madame le Maire informe le conseil municipal de la parution du rapport d'activité et de développement durable d'Agglopolys millésime 2021. Il retrace les missions principales, les temps forts et présente les indicateurs et statistiques 2021.

1.2 Scolaire

La fin des travaux des sanitaires de l'école arrive et elle est prévue semaine 29.

Un projet cirque est envisagé pour les classes maternelles courant mars 2023 avec l'école de cirque ORSOLA de Chitenay. A la fin du projet, un spectacle gratuit est prévu.

Le cout part enfant sera d'environ 85 € réparti entre la coopérative scolaire, l'APECC, la collectivité de Valloire-sur-Cisse et les parents. Le projet est à finaliser.

1.3 Semaine d'animation - inscriptions

Madame Allion, adjointe à la jeunesse, donne les informations sur les inscriptions des semaines d'animation.

La semaine du 18 au 22 juillet 2022, 17 jeunes sont inscrits ;

La semaine du 25 au 29 juillet 2022, 12 jeunes et ;

La semaine du 22 au 26 aout 2022, 13 jeunes.

1.4 Comité de défense inondations

Madame le Maire donne l'information que la préfecture (service de protection civile) et la direction départementale des territoires (DDT) ont organisé du 4 au 8 juillet dernier, un exercice de sécurité civile portant sur une crue de la Loire.

Cet exercice sur 5 jours a respecté une évolution de l'onde de crue sans contraction des délais. A cette occasion, la commune de Chouzy-sur-Cisse étant concernée par le risque inondation de la Loire, elle a été largement associée aux travaux.

Au nombre des objectifs de l'exercice, les services de la préfecture et de la DDT ont donné les points suivants :

- s'assurer de l'efficacité des relations entre la cellule de crise de la préfecture et nos postes de commandement communaux,
- évaluer à l'instant T les vulnérabilités de nos communes (personnes fragiles, évènements festifs en cours, conséquences sur le fonctionnement de nos services, recensement de nos moyens susceptibles de contribuer à la gestion de la crise, ...),
- valider les items de nos plans communaux de sauvegarde (PCS),
- s'assurer du bon fonctionnement du matériel de notre cellule de crise.

A ce jour, nous attendons la synthèse de la semaine d'exercice "crue de la Loire".

I. FINANCES

2.1 Demande de subvention projet « Pumptrack »

Madame le Maire présente le projet de « Pumptrack » porté par la société CG concept basée à Chouzé-sur-Loire. Il a pour but d'offrir une structure nouvelle et originale aux habitants et visiteurs.

Un parcours de 170 mètres linéaires est proposé, en harmonie avec le site et l'environnement. Sa pratique est accessible à tous, dès l'âge de 3 ans et jusqu'à 70 ans, pour toutes les disciplines confondues : skate, roller, bmx, vtt, trottinette, draisienne.

Le cout de cet équipement des de 100 252 € TTC.

Une subvention sera demandée auprès de l'Agence Nationale du Sport.

Le conseil municipal doit délibérer sur cette demande de subvention.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport pour la construction d'un Pumptrack.

2.2 Virement de crédit et création de compte

Une demande de création de compte est demandée par notre service « comptabilité » afin de lui permettre d'effectuer un remboursement de trop perçu de prestation périscolaire 2021 auprès d'une famille.

673 (titre annulé sur exercice antérieur)	+ 50 ,00 euros
6745 (subvention aux personnes de droits privé)	- 50 ,00 euros

Le conseil municipal doit délibérer sur cette création de compte et ces virements de crédit.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve les virements de crédits ci-dessus.

2.3 Renouveaulement de l'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement « CAUE »

Le CAUE est une association d'intérêt général spécialement dédiée à l'accompagnement des projets en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage. Le montant du renouvellement de l'adhésion est de 374,40 euros pour l'année 2022.

Le conseil municipal doit délibérer sur le renouvellement de l'adhésion au « CAUE ».

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le renouvellement de l'adhésion au CAUE pour l'année 2022.

2.4 Gratification exceptionnelle stagiaire

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la collectivité a accueilli du 4 avril au 22 avril 2022 et du 1^{er} juin au 21 juin 2022 une stagiaire, dans le cadre de sa formation « se former au métier de l'administration et des collectivités territoriales » dispensée par le GRETA.

Cette jeune stagiaire a également assisté aux élections présidentielles et législatives (tenue du bureau de vote et tables de dépouillement), ainsi qu'au dernier conseil municipal, en juin 2022.

Du fait de son statut de stagiaire, elle ne peut prétendre à aucune rémunération de la part de la collectivité. Toutefois, une gratification peut lui être versée.

Compte tenu de la qualité du travail réalisé par la stagiaire et de son implication au sein de l'administration, Madame le Maire propose de lui verser une gratification d'un montant de 500.00 €.

Le conseil municipal doit délibérer sur cette gratification.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le versement de la gratification d'un montant de 500.00 € à une stagiaire qui a effectué son stage du 4 avril au 22 avril 2022 et du 1^{er} juin au 21 juin 2022 au sein de la collectivité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 21h40

Le Maire

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Catherine LHERITIER', written over a horizontal line.

Catherine LHERITIER